



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200058162-20240129-D20240129_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2024 Publication: 09/02/2024

Le Maire, Jean-Louis MADELON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION N°D20240129 28

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES **GROUPES SCOLAIRES DE MESNIL-EN-OUCHE**

Date du Conseil Municipal:

29 ianvier 2024

24 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice:

56

Date de convocation:

Nombre de présents :

26

Nombre de représentés par pouvoir : Nombre de votants :

6 32

Nombre d'absents :

24

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire. Une première convocation a été adressée aux membres de l'assemblée le seize janvier afin de réunir le Conseil Municipal le vingt-trois janvier. En l'absence de quorum lors de cette séance, la réunion a été reportée au vingt-neuf janvier. Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

Présents: ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domice, BLERIOT Damien, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PICCOT Paul, PREYRE Françoise, SAMAIN Viviane, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir: DORGERE François (à John MICHEL), LAINÉ Christelle (à Pascal LEFEBVRE), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER), RAFFRAY François (à Michèle DRAPPIER), TAVERNIER Sophie (à Marcel BRONCQUART), THIBOUT Véronique (à Gérard FAUCHE).

Absents et excusés: BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BRARD Aurélia, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PENAUX Mélanie, PEREIRA Héloïse, PREVOST Jean-Jacques.

Secrétaire de séance: FAUCHE Gérard.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu:

- Le Code Général des Collectivités Territoriales;
- Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Considérant:

- Que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, une réactualisation de l'organisation des temps scolaires est prévue tous les trois ans ;
- Que la semaine scolaire est de quatre jours et demi dans l'objectif de proposer des activités socio-culturelles et sportives gratuites pour toutes les familles, trois heures par semaine ;
- Qu'il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la reconduction de ce dispositif pour une durée de trois ans pour les groupes scolaires de Mesnil-en-Ouche;

Décide: à l'unanimité (32 voix pour - 0 contre - 0 abstention):

De reconduire le dispositif pour une durée de trois ans pour les groupes scolaires de Mesnil-en-Ouche.

Pour extrait certifié exact, Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.